

REGLEMENTATION DES COMPETITIONS



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE
TAEKWONDO
ET DISCIPLINES ASSOCIÉES

Direction Technique Nationale
Adoption : Comité Directeur F.F.T.D.A du 01 décembre 2012
(Mise à jour Technique Mars 2014)

- I. COMPETITIONS "INITIATIONS" – page 2
- II. COMPETITIONS "COMBATS" – page 2
- III. RÈGLES GÉNÉRALES COMBATS – page 5
- IV. COMPETITIONS TECHNIQUES – page 11

REGLE GENERALE

Afin d'être en conformité avec la réglementation internationale, l'âge de référence pour toute la saison sportive est l'âge du licencié au 31/12 de l'année civile qui suit le début de saison

N		N		N+1	
Sept.		Déc.		Sept.	Déc.

N : saison sportive en cours - N+1 : saison sportive suivante

Age de référence

Chaque saison, la Fédération édite les années de naissance qui déterminent les différentes catégories.

I. COMPETITIONS "INITIATIONS"

"Assauts/Coups de pied sautés" Poussins, pupilles, benjamins (masculins et féminines)

(Les compétitions "initiations" pourront se dérouler avec toutes ou partie des 2 épreuves).

1.1 Catégories d'âge

- | | |
|----------------------|------------------------|
| - Poussins 1 : 5 ans | - Pupilles 2 : 8 ans |
| - Poussins 2 : 6 ans | - Benjamins 1 : 9 ans |
| - Pupilles 1 : 7 ans | - Benjamins 2 : 10 ans |

1.2 "Assauts"

1.2.1 Modalités des « assauts »

- Surface de pratique : 5m x 5m
- Temps d'exécution : 3 reprises de 30 secondes avec 15 secondes de repos entre chaque reprise
- Tenue : dobok blanc col blanc sans protection, ceinture, brassard/chasuble bleu ou rouge
- Système : 2 coups de pied chacun sans touche
- Durée maximum de la compétition : 2 heures par catégorie d'âge
- 1 médecin

1.2.2 Jugement des "Assauts"

A la fin du combat, les 2 juges de chaise lèvent le drapeau de la couleur du vainqueur. En cas d'égalité, l'arbitre central départage les combattants pour désigner le vainqueur.

La notation des juges est faite en fonction des critères suivants :

- la qualité et la variété des techniques
- la qualité des déplacements et la vitesse de réaction
- la pénalisation des sorties
- la pénalisation des chutes et des temps morts
- la pénalisation des distances longues et des touches

1.2.3 Déroulement

La compétition peut être organisée par un système d'élimination directe ou par un système de poules de 4 combattants. Les meilleurs de chaque poule s'affrontent ensuite dans un système d'élimination directe.

1.3 Epreuve "coups de pied sautés " "Tuiô Ap Tchagui "

Chaque enfant devra toucher avec le pied une cible dont la hauteur est montée graduellement. Les concurrents devront retomber sur leurs 2 pieds après la frappe. Il n'y a que deux essais par hauteur.

II. COMPETITIONS "COMBATS"

2.1 Compétitions "PROMESSES" Benjamins, minimes (masculins et féminines)

2.1.1 BENJAMINS

Catégories d'âge

Benjamins : 9 & 10 ans

2.1.1.1 - Catégories de poids

Masculins : -21 ; -24 ; -27 ; -30 ; -33 ; -37 ; -41 ; -45 ; -49 ; +49 kg

Féminines : -17 ; -20 ; -23 ; -26 ; -29 ; -33 ; -37 ; -41 ; -44 ; +44 kg

2.1.1.2 Modalités des combats

- Surface de combat : 8m x 8m

- Temps d'exécution : 3 reprises d'une minute avec 30 secondes de repos entre chaque reprise
- Tenue : dobok blanc col blanc, ceinture, protections tibiales, cubitales, génitales, casque, plastron, gants (mitaines) et protections du pied (pitaines).
- Système : touches du pied et du poing au plastron (voir règlement FFTDA d'arbitrage)
- Jugement : identique aux règlements seniors
- Coachs
- Médecin officiel de la compétition

2.1.2 MINIMES

Catégories d'âge : 11 et 12 ans

2.1.2.1 Catégories de poids

Masculins

-27 ; -30 ; -33 ; -37 ; -41 ; -45 ; -49 ; -53 ; -57 ; +57kg

Féminines

-23 ; -26 ; -29 ; -33 ; -37 ; -41 ; -44 ; -47 ; -51 ; +51kg

2.1.2.2 Modalités des combats

- Surface de combat : 8m x 8m
- Temps d'exécution : 3 reprises d'une minute avec 30 secondes de repos entre chaque reprise.
- Tenue : dobok blanc col blanc, ceinture, protections tibiales, cubitales, génitales, casque, plastron, gants (mitaine) protections du pied (pitaines)..
- Système : Touches du pied et du poing au plastron (voir règlement FFTDA d'arbitrage)
- Jugement : identique aux règlements seniors
- Coachs
- Médecin officiel de la compétition

2.2 Compétitions "AVENIRS"- Cadets, juniors (masculins et féminins)

2.2.1 CADETS

Catégories d'âge : 13 & 14 ans

2.2.1.1 Catégorie de poids

Masculins

-33 ; -37 ; -41 ; 45 ; -49 ; -53 ; -57 ; -61 ; -65 ; +65kg

Féminines

-29 ; -33 ; -37 ; -41 ; -44 ; -47 ; -51 ; -55 ; -59 ; +59kg

2.2.1.2 Modalités des combats

- Surface de combat : 8m x 8m
- Temps d'exécution : 3 reprises de 1 minute 30 avec 1 minute de repos entre chaque reprise
- Tenue : dobok blanc col blanc pour les keups et col rouge/noir pour les poums, ceinture, protections tibiales, cubitales, génitales, casque et plastron, protège-dents, protections du pied (pitaine), gants (mitaine).
- Système : touches du pied au plastron et au casque, touches du poing au plastron (voir règlement FFTDA d'arbitrage)
- Jugement : identique aux règlements seniors
- Coachs
- Médecin officiel de la compétition

2.2.2 JUNIORS

Catégories d'âge : 15, 16 & 17 ans

2.2.2.1 Catégories de poids :

- Championnats

Masculins : -45, -48, -51, -55, -59, -63, -68, -73, -78, +78kg

Féminines : -42, -44, -46, -49, -52, -55, -59, -63, -68, +68kg

- Tournoi International de Paris

Masculins : -48, -55, -63, -73, +73kg

Féminines : -44, -49, -55, -63, +63kg

2.2.2.2 Modalités des combats

- Surface de combat : 8m x 8m
- Temps d'exécution : 3 reprises de 2 minutes avec 1 minute de repos entre chaque reprise
- Tenue : dobok blanc col blanc pour les keups et col rouge/noir pour les poums, col noir pour les Dan, ceinture, protections tibiales, cubitales, génitales, casque et plastron, protège-dents, protection du pied (pitaine) gants (mitaine).
- Système : touches du pied au plastron et au casque. Touches du poing au plastron (voir règlement FFTDA d'arbitrage)
- Jugement : identique aux règlements seniors

- Coachs
- Médecin officiel de la compétition

2.3 SENIORS Seniors, espoirs (masculin et féminin)

Catégories d'âges : 18 ans et +

2.3.1 Catégories de poids :

- Championnats

Masculins : -54, -58, -63, -68, -74, -80, -87, +87kg
Féminines : -46, -49, -53, -57, -62, -67, -73, +73kg

- Tournoi International de Paris

Masculins : -58, -68, -80, +80kg
Féminines : -49, -57, -67, +67kg

2.3.2 Modalités des combats

- Surface de combat : 8m x 8m
- Temps d'exécution : 3 reprises de 2 minutes avec 1 minute de repos entre chaque reprise pour les masculins et les féminines.
- Tenue : dobok blanc col blanc pour les Keup, col noir pour les Dan, ceinture, protections tibiales, cubitales, génitales, casque et plastron, protège-dents, protection du pied (pitaine) gants (mitaine).
- Système : touches du pied au plastron et au casque. Touches du poing au plastron (voir règlement FFTDA d'arbitrage)
- Jugement : 1 arbitre central, 4 juges de chaises, 1 chronométreur rapporteur
- Jugement plastron électronique : 1 arbitre central, 3 juges de chaises, 1 chronométreur rapporteur
- Coachs
- Médecin officiel de la compétition

2.3.3 ESPOIRS

Catégories d'âge : 15 ; 16 ; 17 ; 18 ; 19 ; 20 ans

2.3.3.1 Catégories de poids :

Championnats

Masculins : -54, -58, -63, -68, -74, -80, -87, +87kg

Féminines : -46, -49, -53, -57, -62, -67, -73, +73kg

2.3.3.2 Modalités des combats

- Surface de combat : 8m x 8m
- Temps d'exécution : 3 reprises de 2 minutes avec 1 minute de repos entre chaque reprise pour les masculins et les féminines.
- Tenue : dobok blanc col blanc pour les Keup, col noir pour les Dan, ceinture, protections tibiales, cubitales, génitales, casque et plastron, protège-dents, protection du pied (pitaine) gants (mitaine).
- Système : touches du pied au plastron et au casque. Touches du poing au plastron (voir règlement FFTDA d'arbitrage)
- Jugement : identique aux règlements seniors
- Coachs
- Médecin officiel de la compétition

2.3.4 VETERANS Vétérans 1, 2 et 3 (masculins et féminins)

Catégories d'âges :

Vétérans 1 : 30 à 34 ans
Vétérans 2 : 35 à 39 ans

Vétérans 3 : 40 ans et +

2.3.4.1 Catégories de poids

Masculins : -58, -68, -80, +80kg

Féminines : -49, -57, -67, +67kg

2.3.4.2 Modalités des combats

- Surface de combat : 8m x 8m
- Temps d'exécution : 3 reprises de 1mn30 avec 30 secondes de repos entre chaque reprise
- Tenue : dobok blanc col blanc pour les Keup, col noir pour les Dan, ceinture, protections tibiales, cubitales, génitales, casque et plastron, protège-dents, protection du pied (pitaine) gants (mitaine)
- Système : Touches du pied et du poing au plastron (voir règlement FFTDA d'arbitrage)
- Jugement : Identique aux règlements seniors
- Coachs
- Médecin officiel de la compétition

III. RÈGLES GÉNÉRALES COMBATS

2.4.1 Championnats de France

Conformément à la réglementation internationale de la World Taekwondo Federation (WTF), à la charte olympique élaborée par le Comité International Olympique (CIO) et contrôlée en France par le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) et conformément aux dispositions du code du sport, la Fédération Française de Taekwondo et Disciplines Associées organise les Championnats de France qui constituent le principal critère pour accéder aux listes de haut niveau et aux équipes de France.

La participation des équipes nationales aux compétitions internationales organisées par la WTF et le CIO est conditionnée par la nationalité des athlètes qui doivent être de la nationalité de la fédération qui les engage. En l'occurrence, pour la France, ils doivent être français. En conséquence, la participation aux Championnats de France est conditionnée par la possession de la nationalité française.

Au titre d'une dérogation et afin de permettre aux étrangers de participer à une compétition de niveau équivalent aux Championnats de France, il est créé une compétition appelée "*Le Tournoi International de Paris*".

Le titre de champion (départemental, régional, national) est attribué au vainqueur de chaque catégorie d'âge et de poids ayant remporté au moins un combat.

2.4.1.1 Conditions de participations aux championnats de France

Dispositions générales

- Présenter une carte nationale d'identité ou un certificat de nationalité ou un passeport international attestant de la nationalité française ou une déclaration de nationalité française délivré par le tribunal d'instance
- Disposer de son passeport sportif à jour et en règle sur lequel est notamment mentionné l'absence de contre-indication à la pratique du Taekwondo en compétition
- Suivre la procédure administrative d'inscription

2.4.1.2 Procédure de qualification

Cadets

- Qualification lors du championnat régional de la saison en cours (en fonction du quota dont dispose la ligue régionale)
- Champions de France en titre de la saison précédente
- Vainqueurs des opens labellisés FFTDA de la saison en cours se déroulant avant les championnats de France et répondant aux conditions de l'article 2.4.1.1
- Podiums des championnats d'Europe cadets, championnats d'Europe ou du Monde juniors en titre

Juniors

- Qualification lors du championnat régional de la saison en cours (en fonction du quota dont dispose la Ligue Régionale).
- Champion de France en titre de la saison précédente
- Vainqueurs des Opens labellisés FFTDA de la saison en cours, se déroulant avant les championnats de France et répondant aux conditions de l'article 2.4.1.1
- Podiums des championnats d'Europe ou du Monde juniors en titre

Espoirs

- Répondre aux conditions de l'article 2.4.1.1

Seniors

- Qualification lors du championnat régional de la saison en cours (en fonction du quota dont dispose la Ligue Régionale)
- 4 premiers des championnats de France seniors de la saison précédente
- Champions de France espoirs en titre de la saison en cours
- Vainqueurs des opens labellisés FFTDA de la saison en cours (*répondre aux conditions de l'article 2.4.1.1*)
- Champions de France universitaire en titre de la saison précédente (*répondre aux conditions de l'article 2.4.1.1*)
- Podium des championnats du Monde et d'Europe seniors, des coupes du Monde WTF et UMFT, des championnats du Monde FISU, CISM et de Jeux Olympiques

Dans les catégories, cadets, juniors, espoirs et seniors, sont également qualifiés, les athlètes ayant demandé et obtenu une dérogation de la Direction Technique Nationale.

Disposition particulière

Les champions de France Cadets de la saison précédente, accédant à la catégorie Juniors de la saison en cours, sont qualifiés pour les championnats de France Juniors.

Les champions de France Juniors de la saison précédente, accédant à la catégorie Seniors de la saison en cours, sont qualifiés pour les championnats de France Seniors.

Un athlète qualifié pour les championnats de France cadets, juniors et seniors ne peut pas participer aux championnats départemental et régional de la saison en cours.

2.4.2 Championnats régionaux

Chaque Ligue Régionale organise un championnat de région et envoie à la fédération, au minimum 1 mois avant la date des championnats de France, la liste des qualifiés.

2.4.2.1 Quotas de qualification des championnats de France et coupe de France Minimes

Le nombre de qualifiés sera déterminé par le nombre de licenciés des Ligues Régionales de la saison précédente et dans les proportions définies ci-dessous :

- Moins de 1000 licenciés : **1** qualifié par catégorie
- De 1000 à 2499 licenciés : **2** qualifiés par catégorie
- De 2500 à 4999 licenciés : **3** qualifiés par catégorie
- De 5000 à 9999 licenciés : **4** qualifiés par catégorie
- Plus de 10 000 licenciés : **6** qualifiés par catégorie

Les Ligues Régionales doivent classer les participants de la 1^{ère} à la 4^{ème} place et de la 1^{er} à la 6^{ème} places pour ceux ayant plus de plus 10 000 licenciés.

Les Ligues ayant 1, 2 ou 4 qualifiés peuvent organiser un match pour la troisième place entre les deux combattants ayant perdu en demi-finale. Dans le cas où la Ligue ne souhaite pas organiser de match pour la troisième place, le combattant classé 3^{ème} est celui ayant perdu contre le vainqueur et le 4^{ème}, celui ayant perdu contre le 2^{ème}.

Les Ligues ayant 3 qualifiés doivent organiser un combat pour la troisième place entre les combattants ayant perdu en demi-finale.

Les Ligues Régionales ayant 6 qualifiés doivent organiser des combats pour les 5^{ème} et 6^{ème} places entre les combattants ayant perdu en quart de finale.

Si un ou plusieurs qualifiés pour le Championnat de France se retirent, le ou les combattants suivant sur la liste seront alors qualifiés, dans la limite des quatre premières places. Aucun combattant ne sera repêché au-delà de la quatrième place pour les Ligues de moins de 10 000 licenciés.

2.4.2.2 Conditions de participation aux championnats régionaux

- Présenter une carte nationale d'identité ou un certificat de nationalité ou un passeport international attestant de la nationalité française ou déclaration de nationalité française délivré par le tribunal d'instance
- Disposer de son passeport sportif à jour et en règle sur lequel est notamment mentionné l'absence de contre-indication à la pratique du Taekwondo en compétition
- Suivre la procédure administrative d'inscription

2.4.3 Championnats départementaux

Une Ligue Régionale, de 10 000 licenciés et plus, doit organiser des championnats départementaux qualificatifs

2.4.3.1 Quotas de qualification pour les championnats départementaux et la coupe départementale benjamins / minimes :

Le nombre de qualifiés sera déterminé par le nombre de licenciés des comités départementaux de la saison précédente et dans les proportions définies ci-dessous :

- Moins de 1000 licenciés : **1** qualifié par catégorie
- De 1000 à 1499 licenciés : **2** qualifiés par catégorie
- Plus de 2000 licenciés : **4** qualifiés par catégorie

2.4.3.2 Chaque Comité Départemental issu d'une Ligue Régionale de moins de 10 000 licenciés, peut organiser un championnat départemental non qualificatif.

2.4.3.3 Conditions de participation aux championnats départementaux

- Présenter une carte nationale d'identité ou un certificat de nationalité ou un passeport international attestant de la nationalité française ou déclaration de nationalité française délivré par le tribunal d'instance
- Disposer de son passeport sportif à jour et en règle sur lequel est notamment mentionné l'absence de contre-indication à la pratique du Taekwondo en compétition
- Suivre la procédure administrative d'inscription

2.4.4 Coupe de France Jeunes – minimes

La coupe de France minimes est ouverte à l'ensemble des licenciés qualifiés dans les catégories minimes selon les quotas dont dispose la ligue (*cf article 2.4.2.1*).

2.4.4.1 Procédure de qualification

- Minimes : Qualification lors de la coupe régionale minimes de la saison en cours et vainqueurs des Opens labellisés FFTDA de la saison en cours, se déroulant avant la coupe de France et répondant aux conditions de l'article 2.4.4.2

2.4.4.2 Conditions de participation à la coupe de France minimes :

- Disposer de son passeport sportif à jour et en règle sur lequel est notamment mentionné l'absence de contre-indication à la pratique du Taekwondo en compétition
- Suivre la procédure administrative d'inscription

2.4.5 Critérium national jeune benjamins

Le critérium national benjamins est ouvert à l'ensemble des licenciés benjamins. Il se déroule par équipe de 5 compétiteurs

2.4.5.1 Conditions de participation

- Disposer de son passeport sportif à jour et en règle sur lequel est notamment mentionné l'absence de contre-indication à la pratique du Taekwondo en compétition
- Suivre la procédure administrative d'inscription

2.4.5.2 Catégories de poids

Masculins : -24 ; -30 ; -37 ; -45 ; +45kg

Féminines : -20 ; -26 ; -33 ; -41 ; +41kg

2.4.5.3 Composition des équipes

Les équipes sont constituées de compétiteurs licenciés de la F.F.T.D.A. Chaque équipe sera composée au maximum de 2 compétiteurs par catégorie de poids (un titulaire et un remplaçant)

2.4.5.4 Modalités d'organisation

- Système de rencontre par équipe en élimination directe avec repêchage
- Système de rencontre par équipe en poule de brassage puis par élimination directe en poule finale

Les équipes devront présenter avant chaque tour les 5 compétiteurs titulaires. Aucun changement de compétiteur ne sera autorisé durant le tour.

2.4.6 Coupe régionale benjamins – minimes

La Coupe régionale est ouverte à l'ensemble des licenciés benjamins et minimes de la Ligue.

2.4.6.1 Conditions de participation à la coupe régionale benjamins – minimes

- Disposer de son passeport sportif à jour et en règle sur lequel est notamment mentionné l'absence de contre-indication à la pratique du Taekwondo en compétition
- Suivre la procédure administrative d'inscription

2.4.7 Le tournoi international de Paris

Le tournoi international de Paris est ouvert à l'ensemble des licenciés fédéraux et à toute personne licenciée dans une fédération affiliée à la World Taekwondo Federation. L'inscription est établie par les Ligues Régionales, les Fédérations étrangères ou leurs organes décentralisés.

2.4.7.1 Conditions de participation

Pour les licenciés de la FFTDA :

- Disposer de son passeport sportif à jour et en règle sur lequel est notamment mentionné l'absence de contre-indication à la pratique du Taekwondo en compétition

Seniors :

Membres seniors des équipes de France et des pôles France

Podiums des championnats de France Seniors et les champions de France Espoirs de la saison précédente

finalistes (*1^{er} et 2^{ème}*) de l'open labellisé seniors précédent le T.I.P de la saison en cours sélectionnés des ligues au prorata des quotas de qualifications (*il appartient aux ligues d'organiser les sélections*)

- Suivre la procédure administrative d'inscription

Juniors :

- Suivre la procédure administrative d'inscription

Pour les licenciés d'une fédération étrangère :

- Etre licencié dans une fédération nationale affiliée à la WTF

Seniors :

- Membres de l'équipe nationale ou inscrit sur la Ranking Liste W.T.F

- Suivre la procédure administrative d'inscription

Juniors

- Suivre la procédure administrative d'inscription

Pour tous les participants :

- Juniors : à partir de 3^{ème} Keup

- Seniors : à partir de 1^{er} Dan

2.4.8 La coupe de l'Ambassadeur de Corée

La coupe de l'Ambassadeur de Corée par équipes est ouverte à l'ensemble des licenciés fédéraux. L'inscription est établie par les clubs, les comités départementaux ou les Ligues Régionales

2.4.8.1 Conditions de participation

Pour les licenciés de la FFTDA :

- Disposer de son passeport sportif à jour et en règle sur lequel est notamment mentionné l'absence de contre-indication à la pratique du Taekwondo en compétition

- Suivre la procédure administrative d'inscription

Pour tous les participants

- Juniors et seniors: à partir de 3^{ème} Keup

2.4.8.2 Catégories de poids juniors :

Masculins : -48, -55, -63, -73, +73kg

Féminines : -44, -49, -55, -63, +63kg

2.4.8.3 Catégories de poids seniors :

Masculins : -58, -68, -80, +80kg

Féminines : -49, -57, -67, +67g

2.4.8.4 Composition des Equipes :

Les équipes sont constituées d'athlètes licenciés à la F.F.T.D.A

Chaque équipe sera composée au maximum de 2 athlètes par catégorie de poids et d'âges (un titulaire un remplaçant)

Seul 1 athlète international peut être intégré dans chaque équipe

2.4.8.5 Modalité d'organisation :

- Système de rencontre par équipe en élimination directe avec repêchage

- Système de rencontre par équipe en poule de brassage puis par élimination directe en poule finale

Les équipes devront présenter avant chaque tour les 4 ou 5 athlètes titulaires. Aucun changement d'athlète ne sera autorisé durant le tour.

2.4.9 Critérium national vétérans

Le critérium national vétéran est ouvert à l'ensemble des licenciés dans les catégories vétérans 1,2 et 3

2.4.9.1 Conditions de participation au critérium national vétérans :

- Disposer de son passeport sportif à jour et en règle sur lequel est notamment mentionné l'absence de contre-indication à la pratique du Taekwondo en compétition
- Suivre la procédure administrative d'inscription

2.4.10 Compétitions diverses

Un club affilié souhaitant organiser une manifestation (compétition, rencontre, match amical, gala, démonstration, etc.) ouverte aux licenciés de la F.F.T.D.A, doit demander par écrit, au moins trois mois avant la manifestation sportive, l'autorisation de sa Ligue Régionale.

Un club affilié souhaitant participer à une manifestation extérieure à la région dont il dépend doit en informer par écrit sa Ligue Régionale au moins deux mois avant la manifestation sportive.

Dans le cas où la manifestation est ouverte aux licenciés des fédérations étrangères, une demande d'autorisation écrite doit alors être adressée à la FFTDA, avec copie à la Ligue Régionale, au moins trois mois avant le déroulement.

La participation d'un club affilié à une compétition organisée par une fédération étrangère nécessite une autorisation de la FFTDA. La demande du club affilié doit parvenir au moins un mois avant le déroulement de la compétition.

Un club affilié ou un licencié ne peut rencontrer un club non affilié ou des combattants non licenciés qu'avec l'autorisation de la Fédération.

2.4.10.1 Conditions de participation

Pour les licenciés de la FFTDA :

- Disposer de son passeport sportif à jour et en règle sur lequel est notamment mentionné l'absence de contre-indication à la pratique du Taekwondo en compétition
- Suivre la procédure administrative d'inscription

Pour les licenciés d'une fédération étrangère

- Etre licencié dans une fédération nationale affiliée à la WTF
- Suivre la procédure administrative d'inscription

2.5 Dispositions diverses

2.5.1 Surclassement

La demande de surclassement de catégorie d'âge nécessite :

- Une demande écrite de l'intéressé
- Un curriculum vitae sportif (nombre d'années de pratique, palmarès, etc.)
- Une autorisation écrite de la personne ayant l'autorité parentale
- Un certificat médical d'aptitude au surclassement

En fonction de ces pièces, la Direction Technique Nationale accorde ou non le surclassement. Ce surclassement n'est valable que pour une compétition.

2.5.2 Pesée

Les compétiteurs se pèsent en sous-vêtements. Toutefois, un compétiteur peut se peser sans sous-vêtements s'il le souhaite.

Les athlètes sont pesés une fois. Toutefois, s'ils ne sont pas au poids fixé par leur inscription, ils peuvent accéder à une seconde pesée dans la limite du temps officiel fixé par les organisateurs. Cette dernière mesure ne s'applique pas aux catégories Benjamins et Minimes.

Le poids affiché par la balance officielle ne pourra excéder la limite supérieure de la catégorie dans laquelle il est inscrit.

Les pesées des garçons et la pesée des filles doivent être organisées dans des pièces différentes.

Sous réserve de la disposition particulière de l'article 2.4.1.2, un athlète n'est qualifié pour les championnats de France ou championnats de régions que dans la catégorie dans laquelle il a obtenu sa qualification. Les champions de France Cadets et Juniors de la saison précédente sont qualifiés d'office pour les championnats de France de la saison en cours dans la catégorie correspondant à leur de poids au moment de l'inscription.

Afin de ne pas faire supporter aux jeunes athlètes benjamins, minimes, cadets et juniors des contraintes de poids de corps incompatibles avec leur période de croissance, l'inscription à une compétition départementale, régionale ou nationale n'est qu'indicative. En effet, lors de ces compétitions, les athlètes benjamins, minimes, cadets et juniors seront autorisés à participer dans une catégorie de poids supérieure à celle dans laquelle ils ont été inscrits ou qualifiés.

Aucune tolérance de poids ne sera admise.

2.5.3 Contestation

Les contestations doivent parvenir au directeur de la compétition dans les 10 minutes qui suivent la fin du combat contesté, par l'intermédiaire du coach ou du responsable de l'équipe et après acquittement de la somme prévue dans les tarifs fédéraux.

2.5.4 Coach

- Disposer de son passeport sportif à jour et en règle
- Etre majeur
- Suivre la procédure administrative d'inscription
- Le coaching doit s'effectuer en survêtement (*haut et bas de survêtement long*), chaussures de sport, tête nue et bouteille d'eau transparente
- Un coach ne peut pas être compétiteur dans la même journée

2.5.5 Strapping

Seuls sont autorisés les strappings des combattants validés par le médecin officiel de la compétition.

2.5.6 Tenue des combattants

- Dobok col blanc pour les keups
- Dobok col rouge/noir pour les pooms
- Dobok col noir pour les dans
- Ceinture
- Protections officielles FFTDA / WTF
- Sur la tête des combattants, le casque sera porté tête nue dès l'accès à l'aire de contrôle

2.5.7 Marquage :

Le nom du combattant ou nom de la structure que représente le compétiteur (imprimé ou brodé...) peut être placé au dos du Do Bok, à 10 cm de la base et des bords de la veste en lettre de 9 cm maximum répartie sur une longueur de 35 cm maximum.

Le drapeau national ou le nom et l'emblème de la structure que représente le compétiteur peut être placé sur la manche de la veste du Do bok à 1 cm sous l'épaule et ne devra excéder 13 cm x 9 cm.

Le Marquage et la publicité ne sont pas autorisés sur le Do Bok (veste et pantalon) et sur les protections de Taekwondo (casque, plastron, coquilles, protèges tibias, protèges avant-bras, gants et protèges dents).

Seul est autorisé sur le Do Bok, l'identification du fabricant, inférieur à 10% de la surface totale de l'équipement, ainsi que le nom Taekwondo dans le dos.

L'identification du fabricant ne devra pas apparaître plus d'une fois sur la veste et sur le pantalon du Do Bok.

IV. COMPETITION "TECHNIQUE"

Tenues : dobok blanc col blanc pour les keups et col rouge/noir pour les poms, col noir pour les Dan, ceinture,

Surfaces : 10m x 10m recouverte d'un tapis de Taekwondo

Jugement : cf "Jugement des compétitions techniques"

3.1 Championnat de France Pomsé

Les quotas de qualification sont identiques à ceux en vigueur pour les championnats de France combat.

3.1.1 Catégories (masculins et féminins)

Individuel

- Cadets : 13-14 ans
- Juniors : 15, 16, 17 ans
- Seniors 1 : 18 à moins de 29 ans
- Seniors 2 : 30 à moins de 39 ans
- Master 1 : 40 à moins de 49 ans
- Master 2 : 50 à moins de 59 ans
- Master 3 : 60 ans et +

Equipe

- Equipe masculine (3 garçons du même département) : 15 ans à 17 ans
- Equipe féminine (3 filles du même département) : 15 ans à 17 ans
- Equipe paire (1 garçon et 1 fille du même département) : 15 ans à 17 ans

- Equipe masculine (3 garçons du même département) : 18 ans– 30 ans
- Equipe féminine (3 filles du même département) : 18 ans– 30 ans
- Equipe paire (1 garçon et 1 fille du même département) : 18 ans– 30 ans

- Equipe masculine (3 garçons du même département) : + 30 ans
- Equipe féminine (3 filles du même département) : + 30 ans
- Equipe paire (1 garçon et 1 fille du même département) : + 30 ans

3.1.2 Conditions de participation

- Etre Ceinture rouge 3^{ème} Keup
- Présenter une carte nationale d'identité ou un certificat de nationalité ou un passeport international attestant de la nationalité française ou une déclaration de nationalité française délivré par le tribunal d'instance
- Disposer de son passeport sportif à jour et en règle sur lequel est notamment mentionné l'absence de contre-indication à la pratique du Taekwondo en compétition
- Suivre la procédure administrative d'inscription

3.1.3 Procédure de qualification

- Qualification lors du championnat régional de la saison en cours (en fonction du quota dont dispose la Ligue Régionale)
- Champion de France en titre

3.1.4 Déroulement de la compétition (voir le règlement des compétitions Pomsés Art.7. Méthodes de compétition)

Un tirage au sort déterminant les Pomsé de chaque catégorie d'âge selon le tableau 3.1.8, sera réalisé par le comité d'organisation en présence des coachs des clubs, C.D.T, Ligue, la veille de la compétition.

Dans l'hypothèse où le nombre d'athlète ou d'équipe engagée par catégorie est supérieur ou égale à 20 participants la compétition se déroulera en 3 tours. Si le nombre de participants par catégorie est compris entre 9 et 19, la compétition débutera en demi-finale. Si le nombre de participant par catégorie est inférieur ou égal à 8, la compétition débutera en finale.

L'ordre de passage des participants par catégorie sera déterminé par tirage au sort.

3.1.5 Premier tour

A l'issue du premier tour 50% des participants ayant obtenu les meilleures notes seront qualifiées pour la demie finale. Le pomsé réalisé sera un pomsé désigné d'office.

3.1.6 Demi-finale

A l'issue de la demi-finale, les 8 premiers seront qualifiés pour la finale. Le pomsé réalisé sera un pomsé désigné d'office.

3.1.7 Finale

Les participants qualifiés pour la finale, exécuteront deux Pomsé désignés d'office avec 1 minute de repos entre chaque.

A l'issue de la finale les 8 participants seront classés.

3.1.8 Désignation des Pomsé

	Désignation	Pomsé	Désignation
Il jang	T1	Koryo	P1
Yi jang	T2	Keumgang	P2
Sam jang	T3	Taebaek	P3
Sa jang	T4	Pyong Won	P4
Oh jang	T5	Sipjin	P5
Youk jang	T6	Jitae	P6
Tchil jang	T7	Cheong Won	P7
Pal jang	T8	Hansoo	P8
		Ilyo	P9

3.1.9 Juges

Le jury est composé de 5 ou 7 juges. Ces derniers sont nommés par le Directeur Technique National et sont titulaires du Diplôme de Juge Technique.

3.1.10 Notation

Les participants sont notés sur dix. Quatre points pour une note technique. Six points pour une note de performance.

Les notes doivent être attribuées par les mêmes juges pendant toute la durée d'un même tour. Les 2 notes extrêmes sont éliminées, les points attribués correspondent à la moyenne des 5 notes restantes. Les points des compétiteurs sont affichés immédiatement sur un tableau par le secrétaire de la compétition.

Le total des notes n'est pas cumulé entre le premier, le deuxième et troisième tour.

En finale, chaque pomsé est noté. La note finale est calculée sur la moyenne des deux prestations.

Voir le règlement des compétitions Pomsés Art 9. Poomses artistiques

3.2 Championnats régionaux Pomsé

Chaque Ligue Régionale organise un championnat de ligue et envoie à la fédération, au minimum 1 mois avant la date des championnats de France, la liste des qualifiés.

3.2.1 Quotas de qualification pour les championnats de France :

Le nombre de qualifiés sera déterminé par le nombre de licenciés des Ligues Régionales de la saison précédente et dans les proportions définies ci-dessous :

Moins de 1000 licenciés :	1 qualifié par catégorie
Moins de 2500 licenciés :	2 qualifiés par catégorie
Moins de 5000 licenciés :	3 qualifiés par catégorie
Moins de 10000 licenciés :	4 qualifiés par catégorie
Plus de 10000 licenciés :	6 qualifiés par catégorie

3.2.2 Conditions de participation

- Ceinture rouge 3^{ème} Keup
- Présenter une carte nationale d'identité ou un certificat de nationalité ou un passeport international attestant de la nationalité française
- Disposer de son passeport sportif à jour et en règle sur lequel est notamment mentionné l'absence de contre-indication à la pratique du Taekwondo en compétition
- Suivre la procédure administrative d'inscription

3.2.3 Déroulement de la compétition

Le déroulement de la compétition est identique à celui du championnat de France.

3.2.4 Juges

Le nombre de juges peut être ramené à 5.

3.3 Critérium de Pomsé artistique

Le Pomsé artistique est une forme d'enchaînements libres qui met notamment en pratique les positions et gestes spécifiques et artistiques du Taekwondo.

3.3.1 Catégories

- Individuel masculin : Plus de 15 ans
- Individuel féminin : Plus de 15 ans

3.3.2 Conditions de participations

- Disposer de son passeport sportif à jour et en règle sur lequel est notamment mentionné l'absence de contre-indication à la pratique du Taekwondo en compétition
- Suivre la procédure administrative d'inscription

3.3.3 Déroulement de la compétition

La compétition se déroulera en 2 tours.

A l'issue du premier tour, seul 50% des participants dans la limite de huit, ayant obtenus les meilleures notes, seront qualifiés pour la finale.

A l'issue de la finale les participants seront classés de la première à la huitième place.

Les participants pourront porter un Do Bok de couleur.

3.3.4 Premier tour

Le Pomsé artistique exécuté ne devra pas excéder 2 minutes. Il sera accompagné d'une bande musicale enregistrée sur CD fournis par le compétiteur.

3.3.5 Finale

Le pomsé artistique exécuté pourra être différent de celui exécuté lors du premier tour mais ne devra pas excéder 2 minutes.

Il sera accompagné d'une bande musicale qui pourra être différente du premier tour, enregistré sur CD et fournie par le compétiteur.

3.4 Critérium technique jeunes

3.4.1 Catégories (masculins et féminins)

- Pupilles : 7 et 8 ans
- Benjamins : 9 et 10 ans
- Minimes : 11 et 12 ans

3.4.2 Déroulement des épreuves de Pomsé

Système de compétition en élimination directe.

Les deux compétiteurs réaliseront en parallèle un Pomsé identique.

La compétition peut être organisée par un système de poules de 4 compétiteurs. Les meilleurs de chaque poule s'affrontant ensuite dans un système d'élimination directe.

Les Pomsés seront règlementairement imposés par la Direction Technique Nationale pour chaque tour en fonction des catégories d'âges.

3.4.3 Tenue :

Dobok blanc col blanc pour les keups et col rouge/noir pour le poms, ceinture, brassard ou chasuble bleu ou rouge

3.4.4 Jugement des Pomsés :

A la fin de l'exécution des Pomsés, les 3 juges lèvent simultanément le drapeau signalant le vainqueur.

3.5 Critérium Régional Technique

Pour les participants de 15 ans et plus, ne remplissant pas les conditions de grade (3^{ème} Keup) et ou de nationalité pour participer au championnat régional et pour tous les participants pupilles, benjamins, minimes, cadets, un critérium régional technique peut être organisé.

3.5.1 Catégories (masculins et féminins)

Individuel

- Pupilles : 7 et 8 ans
- Benjamins : 9 et 10 ans
- Minimes : 11 et 12 ans
- Cadets : 13 et 14 ans
- Juniors : 15, 16, 17 ans
- Seniors 1 : 18 à moins de 29 ans
- Seniors 2 : 30 à moins de 39 ans
- Master 1 : 40 à moins de 49 ans
- Master 2 : 50 à moins de 59 ans
- Master 3 : 60 ans et +

Equipe

- Equipe masculine (3 garçons du même département) : 15 ans à 17 ans
- Equipe féminine (3 filles du même département) : 15 ans à 17 ans
- Equipe paire (1 garçon et 1 fille du même département) : 15 ans à 17 ans

- Equipe masculine (3 garçons du même département) : 18 ans– 30 ans
- Equipe féminine (3 filles du même département) : 18 ans– 30 ans
- Equipe paire (1 garçon et 1 fille du même département) : 18 ans– 30 ans

- Equipe masculine (3 garçons du même département) : + 30 ans
- Equipe féminine (3 filles du même département) : + 30 ans
- Equipe paire (1 garçon et 1 fille du même département) : + 30 ans

3.5.2 Déroulement

Le déroulement du critérium régional technique est identique à celui du championnat régional